



Charte des Cougars

Pour le bon déroulement des activités, le conseil d'administration du club de baseball « Montigny baseball les Cougars », demande à ses adhérents de respecter cette charte de bonne conduite.

Tout joueur doit

Véhiculer la meilleure image de marque possible du club et de la ville par son comportement

Partager et développer les valeurs morales du groupe et du club

Ecouter les conseils de son entraîneur qui est là pour le faire progresser

Participer régulièrement aux entraînements et aux matchs et respecter les horaires

Prévenir l'entraîneur ou le dirigeant en cas d'absence

Respecter le matériel et les locaux mis à disposition, tant par le club que par les clubs adverses

Ranger le matériel à la fin de l'entraînement ou du match

Remettre les bâches sur le terrain

Respecter la tenue réglementaire du joueur de Baseball / Softball (casquette, chaussettes hautes, chemise dans le pantalon, ...)

Respecter le règlement intérieur du complexe sportif Jean Maréchal

Respecter les gardiens

Jouer sans tricher

Etre modeste dans la victoire et ne jamais ridiculiser un adversaire plus faible

Savoir perdre avec dignité

Toujours tenir un langage poli, exempt de toute référence haineuse, raciale, ...

"Sans arbitre, il n'y a pas de match » L'arbitre est un homme. Comme tout homme, il a droit à l'erreur. Cette erreur peut être contestée par celui qui en a la charge (le coach de l'équipe uniquement) sans que cette contestation annihile le respect dû à l'arbitre.

Respecter les décisions arbitrales, c'est avoir le respect de l'adversaire.

Ne pas fumer ni vapoter dans les dug-out et sur le terrain

Ne pas emmener ses enfants dans les dug-out et sur le terrain durant les entraînements et les matchs

Chez Annie Couton 8 allée des romarins – 78180 Montigny le Bretonneux – tél 06 16 66 27 74
SIREN 485 025 118

site www.montigny-baseball.com – N° association Préfecture 93.65 agrément ministériel APS-78-1078



Tout entraîneur doit

Se rappeler qu'il est un modèle pour les joueurs

Toujours avoir un comportement courtois

Connaître les limites de ses joueurs et ne pas mettre leur santé en danger

Respecter les joueurs en honorant la parole donnée et en étant ponctuel au rendez-vous fixé : matchs, entraînements, ...

Respecter les décisions des officiels et obliger les joueurs à en faire autant

Apprendre à son équipe à respecter l'adversaire

Bien connaître les règles et les appliquer avec équité

Organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles son équipe est engagée

Etre l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'information

Demander préalablement l'autorisation auprès des instances concernées pour toute action (déplacement, tournoi, voyage, achat....) engageant la responsabilité du club

Informers les dirigeants de tout événement particulier (blessures, ...) survenu au sein de l'équipe

Faire respecter l'éthique sportive et appliquer la politique sportive définie par le club

Veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à disposition par le club

Ne pas fumer ni vapoter dans les dug-out et sur le terrain

Ne pas emmener ses enfants dans les dug-out et sur le terrain durant les entraînements et les matchs



Tout parent doit

S'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser l'enfant sur le parking

Respecter les horaires d'entraînements et venir récupérer son enfant aux heures indiquées

Reconnaître que l'entraîneur est le seul habilité à diriger une équipe

Toujours tenir un langage poli, exempt de toute référence haineuse, raciale,...

Accompagner si possible l'équipe lors des matchs à l'extérieur et venir l'encourager lors des matchs à domicile

Je soussigné.....avoir pris connaissance de la charte et m'engage à l'appliquer.

Date

"Lu et approuvé"

Pour les mineurs : Signature du joueur et du parent

Signature des parents

Signature joueur(se),dirigeant, entraîneur

Chez Annie Couton 8 allée des romarins – 78180 Montigny le Bretonneux – tél 06 16 66 27 74
SIREN 485 025 118

site www.montigny-baseball.com – N° association Préfecture 93.65 agrément ministériel APS-78-1078